

Rebondissement inattendu dans l'affaire du blogueur d'Agadir : Mohamed Erraji libéré

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-09-2008 00:16:19

Rebondissement inattendu dans l'affaire du jeune blogueur Mohamed ERRAJI condamné lundi dernier par le tribunal de première instance d'Agadir à une lourde peine de prison (2 ans ferme) et à une amende de 5000 DH pour «non respect de la personne du Roi», dans un procès expéditif.

Hier dans la matinée, Mohamed ERRAJI a été remis en liberté, après avoir bénéficié d'une décision de la Cour d'Appel qui a statué en urgence sur une demande qu'il a introduite dans ce sens, apparemment sur suggestion du parquet. A tel point que la défense du condamné, dirigée par le bâtonnier maître Abdeltif Ouammou du barreau d'Agadir, n'a pas pu intervenir pour entamer elle-même la procédure de demande de liberté provisoire.

En fait tout est allé très vite entre le prononcé de la sentence et les premières réactions des organisations politiques à Agadir, des médias et des organismes de défense des libertés. La stupeur était la règle au niveau de la hiérarchie judiciaire qui pressentait dès lors un nouveau scandale qui allait éclabousser toute la justice, suite aux décisions, pour le moins étranges, du procureur du Roi du tribunal de première instance d'Agadir qui, dans un excès de zèle rarissime, s'est enhardi à boucler le dossier dans un laps de temps record qui mérite certainement de figurer au Guinness.

Il est aussi à signaler que ce même procureur, non satisfait de la sentence infligée à Mohamed ERRAJI qu'il juge inférieure au tarif, a décidé de faire appel du premier jugement.

Néanmoins, il semble que devant l'ampleur de la supercherie et du scandale qui allait s'ensuivre, l'on ait décidé, en haut lieu, de réagir vite pour mettre un terme à l'escalade prévisible des protestations contre ce jugement inique et au soutien allant dans le sens de l'amplification autour de Mohamed ERRAJI, perçu comme «le premier martyr marocain du web ».

Aux premières heures de la matinée d'hier, le dispositif de marche arrière est déclenché avec la présentation par Mohamed ERRAJI de la demande de mise en liberté provisoire, sitôt acceptée. Le jeune blogueur retrouve ainsi la liberté et est accueilli par son avocat qui nous signale que la cour d'appel statuera sur le fond du dossier le mardi 16 septembre (si toutefois la séance n'est pas reportée comme cela est de coutume).

Le flash de l'agence MAP qui n'avait pipé mot sur cette scandaleuse affaire depuis son éclatement, annonçait finalement hier à 13h05 que la cour d'appel d'Agadir a décidé d'accorder la liberté provisoire à Mohamed ERRAJI, s'appuyant sur le fait que la poursuite n'a pas respecté certaines dispositions procédurales de fond prévues par le code de la presse, notamment le non respect de la procédure de saisine du tribunal et des délais de la convocation directe.

A.B.

Al Bayane